



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Bureau des élections, des réglementations, des associations et des missions de proximité-titres
Section élections politiques et professionnelles

Grenoble, le **26 JUIN 2023**

**Arrêté n°38-2023-06-26-00013 -
fixant le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote
dans la commune de Saint-Quentin-Fallavier**

Le Préfet de l'Isère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code électoral et notamment l'article R. 40 ;

VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;

VU la circulaire ministérielle NOR : INTA2000661J du 16 janvier 2020, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2022-02-08-00008 du 8 février 2022 fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de Saint-Quentin-Fallavier ;

CONSIDÉRANT la proposition de la commune de modifier la localisation du bureau de vote n°4 et n°5.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : À compter du 1er janvier 2024, le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote dans la commune de Saint-Quentin-Fallavier sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé à compter du 1er janvier 2024.

ARTICLE 3 : Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère, la Sous-Préfète de l'arrondissement de La-Tour-du-Pin et le Maire de la commune de Saint-Quentin-Fallavier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général


Laurent SIMPLICIEN

ANNEXE

N° et localisation du bureau de vote	Périmètre du bureau de vote
<p style="text-align: center;">Bureau de vote n°1 : (bureau centralisateur)</p> <p style="text-align: center;">Mairie 1, Place de l'Hôtel de Ville</p>	Allée de Lausanne Ancienne route de Crémieu Avenue de la Gare Avenue d'Artois Avenue des Arrivaux Boucle De La Ramée Boulevard de la Noirée Boulevard de Satolas Boulevard de Tharabie Chemin de Bonce Chemin de Cuvalu Chemin de Ponas Chemin de la Chêneraie Chemin de la Poype Chemin de Traffayère Chemin des Briches Chemin des Grives Chemin des Géliots Chemin des Moulins Chemin des Prés Chemin du Ballier Chemin du Boeuf Blanc Chemin du Colombier Impasse de Campanos Impasse de la Plaine Impasse de Manon Impasse de l'Orge Impasse des Alpillès Impasse des Blés Impasse des Jomardes Impasse des Lupins Impasse des Roses Impasse des Sports Impasse des Tournesols Impasse des Vignes Impasse du Biais Impasse du Clos Impasse du Lièvre Impasse du Pivert Impasse du Péage Impasse du Roussillon Impasse du Rû Montée De Langonne Place de Montjay Place de l'Europe Route D'heyrieux Route Départementale 1006 Route Départementale 124 Route Départementale 125 Route de Vienne Rue Centrale côté pair 412 au 998 Rue Centrale côté impair du 515 à 999 Rue de Barcelone Rue de Bretagne Rue de Bruxelles Rue d'Anjou Rue de Chapeau Rouge Rue de Copenhague Rue de Luzais Rue de Madrid Rue de Malacombe Rue de Provence Rue de Savoie Rue de la Centigonnrière Rue de la Fontaine Rue de la Fully Rue de la Garenne Rue de la Haye Rue de la Pierre Millière Rue de la Ronta Rue de la Sablière Rue de la Scierie

ANNEXE

N° et localisation du bureau de vote	Périmètre du bureau de vote
	Rue des Alouettes Rue des Capucines Rue des Chapelles Rue des Colombes Rue des Eperviers Rue des Espinassays Rue des Garinnes Rue des Glycines Rue des Iris Rue des Lilas côté impair du 1 au 21 Rue des Mésanges Rue des Oiseaux Rue des Papillons Rue des Perdrix Rue des Pinsons Rue des Salvias côté pair de 0 à 150 Rue des Salvias côté impair de 1 à 999 Rue des Tulipes Rue du Bivet Rue du Dauphiné Rue du Limousin Rue du Maine Rue du Mollaret Rue de Montmurier Rue du Morellon Rue du Parc Forestier Rue du Pont Rue des Quatre Routes Rue du Revolay Rue du Ruisseau Rue du Santoyon Rue du Souvenir
Bureau de vote n°2 : Centre de l'Enfance 50, rue de l'Hôtel de Ville	Allée des Pivoines Allée du Mont Blanc Chemin de Monthion Impasse de l'Eglise Impasse de l'Epicerie Impasse de la Chartreuse Impasse de la Chaux Impasse de la Sarrazinière Impasse de la Source Impasse des Amandiers Impasse des Bleuets Impasse des Dahlias Impasse des Grappes Impasse des Jonquilles Impasse des Mimosas Impasse des Narcisses Impasse des Pervenches Impasse des Pins Impasse des Pétunias Impasse des Violettes Impasse du Pressoir Montée de La Lieuse Place de la Paix Place des Géraniums Rue Bellevue Rue Centrale côté impair du 1 au 255 Rue Centrale côté pair du 34 au 410 Rue de Merlet Rue de l'Ecole Rue de l'Hôtel De Ville Rue de la Pontière Rue de la Pépinière Rue de la Sybilière Rue des Hortensias Rue des Lilas côté pair du 2 au 22 Rue des Marronniers Rue des Muguets Rue des Salvias côté pair du 152 au 990

ANNEXE

N° et localisation du bureau de vote	Périmètre du bureau de vote
	Rue des Tilleuls Rue du Commerce Rue du Jardin De Ville Rue du Lac côté impair du 1 au 55 Rue du Lac côté pair du 2 au 42
<p align="center">Bureau de vote n°3 :</p> <p align="center">Nymphea 26, impasse du Héron</p>	Avenue des Moines Impasse de Perredières Impasse de la Foulque Impasse de la Roselière Impasse de la Sarcelle Impasse des Villards Impasse du Bateau Impasse du Héron Rue de l'Echasse Rue de la Mouette Rue des Flamants Rue du Cygne Rue du Vanneau
<p align="center">Bureau de vote n°4 :</p> <p align="center">GYMNASE DU LOUP 140, rue de la Piscine</p>	Chemin de Chatanay Impasse de la Louvière Impasse des Sapins Impasse du Hérisson Rue Bel Air Rue de la Piscine Rue des Acacias Rue des Erables Rue des Noisetiers Rue des Ormes Rue des Peupliers Rue des Saules Rue du Goriot Rue du Loup
<p align="center">Bureau de vote n°5 :</p> <p align="center">GYMNASE DU LOUP 140, rue de la Piscine</p>	Chemin de St Pierre Chemin de l'Etang Chemin des Allinges Chemin des Combettes Chemin du Bois Chemin du Risolier Impasse de Gargues Impasse de la Ferme Impasse de la Rivoire Impasse des Alloix Impasse des Feuillantines Impasse des Mines Impasse du Coteau Impasse du Four Impasse du Lavoir Montée des Charrières Montée du Château Rue de Gargues Rue de la Buthière Rue des Cerisiers Rue des Charmilles Rue des Charretons Rue des Châtaigniers Rue des Muriers Rue des Prunus Rue des Remparts Rue des Tamaris Rue des Thuyas Rue du Bert Rue du Bourbonnois Rue du Lac côté pair du 44 au 104 Rue du Lac côté impair du 57 au 105 Rue du Loupichon